

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

EMPLOI

**ADHÉSION AU PROGRAMME
TERRITORIAL DE L'INSERTION ET DE
L'EMPLOI**

Délibération : **10.2019.065**

Transmis en préfecture le :

15 octobre 2019

Séance du : **8 octobre 2019**

Compte-rendu affiché le **09 octobre 2019**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **2 octobre 2019**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON,
Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Michel
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
François VURPAS, Lucienne DAUTREY, Philippe
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSEAU,
Nicole CARTIGNY, Bernard GUEDON, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE,
Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT,
Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Anne-Marie
JANAS, Gilles PEREYRON

Pouvoirs :

Maryse JOBERT-FIORE à Jean-Christian DARNE,
Yves DELAGOUTTE à Roland CRIMIER, Karine
GUERIN à Christian ARNOUX, Bernadette VIVES-
MALATRAIT à Agnès JAGET, Marie-Paule GAY à
Nicole CARTIGNY, Yves GAVault à Marylène
MILLET, Anne-Marie JANAS à Philippe MASSON,
Gilles PEREYRON à Thierry MONNET

Membres absents à la séance :

Serge BALTER

RAPPORTEUR : Monsieur Christophe GODIGNON

La commune a toujours souhaité s'impliquer dans l'insertion, elle est d'ailleurs à l'origine de la création du PLIE et de Sud Ouest Emploi. Persuadée de l'intérêt et de la pertinence d'un lien entre entreprises, insertion et emploi, elle a depuis plusieurs années regroupé sous un même service administratif ces fonctions.

De plus, avait-elle pris part aux réflexions sur les enjeux de ces thématiques dans le cadre des réflexions préalable au Pacte.

Il est donc tout naturel qu'elle souhaite adhérer au PTIe qui vise à réfléchir à l'échelle du territoire et bassin de vie.

Le PTI'e est le lieu de gouvernance partenariale mobilisant les compétences de l'ensemble des partenaires. Il organise la convergence des actions de ces derniers pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et particulièrement des bénéficiaires RSA.

Aux côtés des partenaires définis par la loi que sont l'État, Pôle Emploi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la CAF et la MSA, la Métropole de Lyon a souhaité que les communes du territoire qui le souhaitent puissent devenir partenaires du PTI'e.

Les partenaires signataires réaffirment leur volonté de porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire qui place au cœur de ses orientations une meilleure adéquation entre les personnes les plus éloignées de l'emploi et notamment les bénéficiaires du RSA et les entreprises.

Ainsi, ils s'engagent à travailler ensemble à la mise en œuvre d'orientations et d'actions concertées et coordonnées alliant des enjeux d'insertion et de développement économique visant à :

- Accompagner vers l'activité et l'emploi les personnes qui en sont éloignées et notamment les bénéficiaires du RSA
- Poursuivre des synergies entre les dispositifs d'action sociale, d'insertion et de développement économique pour une approche renouvelée des politiques publiques
- Favoriser l'ancrage territorial des actions afin de structurer une action publique locale lisible et cohérente au regard des besoins identifiés

Par courrier du 18 mai dernier, la Ville a notifié à la Métropole, son intention d'être signataire du PTI'e et a décliné ses orientations :

- Favoriser l'interconnaissance, le partage d'informations, le travail en commun, pour améliorer les orientations, accélérer le parcours d'insertion
- Favoriser l'employabilité des publics
- Soutenir et conforter les parties prenantes de l'insertion et l'emploi
- Évaluer régulièrement les résultats pour questionner la pertinence des actions

Pour mettre en œuvre ces orientations et en cohérence avec le PTI'e, au delà des ressources de la Métropole, la Ville s'appuie sur ses services internes que sont la cohésion, l'emploi - entreprises, le CCAS mais également sur les acteurs du territoire et les actions construites en intercommunalité.

Le PTI'e se déclinera dans les prochains mois à l'échelle territoriale dans le cadre des comités territoriaux et à l'échelle métropolitaine dans le cadre du bureau stratégique, instances pour lesquelles la commune sera consultée pour désigner ses représentants.

En effet, le PTI'e s'appuie sur les instances ci-après :

- L'instance plénière qui permet un échange entre les signataires du PTI'e sur le bilan des actions menées au cours de l'année précédente et sur les grandes orientations de l'année suivante.
- Le Bureau stratégique sera un appui à la décision des membres décideurs du PTI'e et contribuera au développement sur le territoire de politiques et d'actions coordonnées favorisant l'accès à l'activité à l'entreprise des personnes éloignées de l'emploi.
- Les Comités Territoriaux Insertion Emploi (CTI'e) à l'échelle des CTM qui seront l'instance relais permettant la prise en compte et la remontée des analyses et des besoins locaux vers le Bureau Stratégique ainsi que la déclinaison des orientations métropolitaines.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de bien vouloir,

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à adopter le Pacte Territorial d'Insertion pour l'Emploi

- **AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document afférent au PTI'e

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe GODIGNON,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 31 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin- 69003 LYON ou sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.